

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Région de gendarmerie d'Île-de-France
et gendarmerie pour la zone
de défense et de sécurité de Paris

**Décision n° 3076 du 7 janvier 2011 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris**

NOR : IO CJ1100063S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Île-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 159198 du 1^{er} décembre 2010 (NOR : IO CJ1029375S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2011 :

Wozniewicz Marc	Nigend : 95 577	Numéro de livret de solde : 5 106 699
-----------------	-----------------	---------------------------------------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2011 :

Vittu Michel	Nigend : 141 043	Numéro de livret de solde : 5 286 714
--------------	------------------	---------------------------------------

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} février 2011 :

Dreux Denis	Nigend : 139 743	Numéro de livret de solde : 5 264 343
-------------	------------------	---------------------------------------

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2011 :

Bachir Frédéric	Nigend : 156 978	Numéro de livret de solde : 5 313 513
-----------------	------------------	---------------------------------------

Fait le 7 janvier 2011.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie d'Île-de-France
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris,*
C. BRACHET